



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 21 mai 2020

Bilan des dépistages menés au sein de l'entreprise Tradival à Fleury-les-Aubrais et modalités de la reprise du travail

Suite à la mise en évidence sur le site de l'entreprise Tradival de nombreux cas de Covid-19, le dépistage systématique des salariés du site a été entrepris. Il a permis d'identifier 56 salariés comme porteurs du virus. Ces salariés se sont vus prescrire une mise à l'isolement. Un plan de reprise d'activité a par ailleurs été élaboré sous le contrôle de la DIRECCTE. Il sera présenté aux représentants du personnel vendredi 22 mai en vue d'une reprise du travail le lundi 25 mai.

Suite au signalement de cas groupés au sein de l'entreprise Tradival et de ses sous-traitants, le dépistage systématique des salariés du site a été entrepris. Il a été élargi également aux employés des entreprises prestataires et aux agents des services vétérinaires la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) présents sur le site.

Les dépistages ont eu lieu vendredi 15, dimanche 17, lundi 18 et mardi 19 mai.

Au total, **397 salariés ont été dépistés**. Le nombre de test positifs parmi ces salariés est de **56.** Les cas positifs concernent essentiellement l'unité de découpe. Aucun salarié des entreprises prestataires ou fonctionnaires de la DDPP n'a été identifié comme porteur de la maladie.

L'ensemble des informations sur les tests réalisés et leurs résultats sera transmis aux services de médecine du travail des entreprises concernées, qui proposeront aux quelques salariés qui n'ont pu bénéficier du dépistage d'être testés avant la reprise du travail.

Des tests menés auprès des personnes de l'entourage familial des cas positifs ont mis en évidence par ailleurs 13 cas complémentaires ; le dépistage des cas contact va se poursuivre.

Les personnes porteuses du coronavirus et les personnes contact se sont vues prescrire une mise à l'isolement ou en quatorzaine et le cas échéant un arrêt de travail. Trois personnes ont demandé à pouvoir bénéficier d'une mise à l'isolement en dehors de leur domicile et sont prises en charge dans un hôtel.

Concernant la reprise du travail, l'inspection du travail a procédé au contrôle des modalités de reprise de l'activité de l'abattoir, en lien étroit avec la DDPP, les services de santé au travail, le médecin inspecteur régional du travail et l'ARS Centre-Val de Loire. Ses interventions ont conduit à revoir l'organisation du travail et le mode de gestion des flux du personnel interne. Les espaces collectifs ont également fait l'objet d'une réorganisation. Ces contrôles ont également porté sur les entreprises extérieures intervenant sur le site.

Les demandes de modification du plan de prévention et de reprise d'activité signifiées par les services de la DIRECCTE ont été prises en compte. Ce plan fera l'objet d'une consultation des représentants du personnel vendredi 22 mai pour permettre une reprise du travail dès le lundi 25 mai.

Contacts presse:

ARS Centre-Val de Loire : Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse @ars.sante.fr

Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret : Colette THEAS-DUHAMEL, Attachée de

presse *Tél.*: 02 38 81 40 35 / <u>colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr</u> <u>Directe Centre-Val de Loire</u>: Pierre DUSSIN, Attaché de presse <u>pierre.dussin@directe.gouv.fr</u>